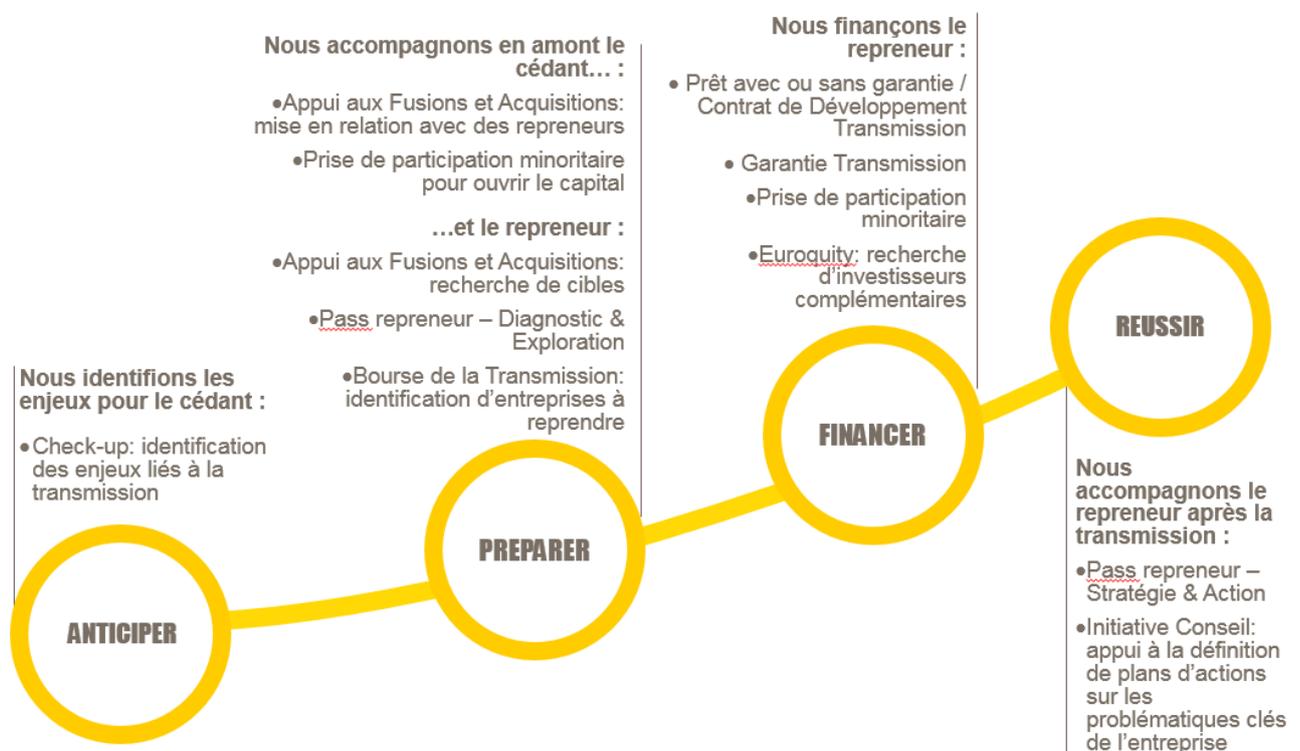




Bpifrance et la transmission

Bpifrance propose un continuum de financement et d'accompagnement pour réussir la transmission des PME/ETI.

En synthèse



Bpifrance intervient dans près de **8 000 reprises par an**, ce qui représente environ **2,9 Md€** en 2016 :

- 5 800 TPE, en garantie auprès des banques qui les financent (**900 M€**) ;
- 2 000 PME et environ 100 ETI, en garantie de prêt bancaire pour **700 M€**, en prêt pour **800 M€** et sous forme d'investissement en fonds propres pour **500 M€**.

En détail

1- La garantie Transmission

Le Fonds de Garantie Transmission permet de garantir à hauteur de 50 % les opérations de :

- Achat de parts sociales : transmission de la majorité du capital.
- Reprise de fonds de commerce.
- Cautions bancaires émises en garantie d'un crédit vendeur.

Les opérations de croissance externe ou de LBO constituent le cœur de cible du fonds Transmission.

Les concours garantis sont les suivants :

- ✓ **Prêts à moyen ou long terme**, y compris les prêts personnels aux associés pour réaliser des apports en capital ou comptes courants bloqués.
- ✓ **Cautions bancaires de crédit vendeur.**

A noter que **pour les sociétés de moins de trois ans ou en création**, la reprise de titres ou d'un fonds de commerce peut être garantie sur le fonds **Création**.

1.1. Le financement avec les Prêts sans Garantie

Le prêt le plus connu pour le financement de la transmission est le **Contrat de Développement Transmission**. Comme pour toute la famille des Prêts Sans Garantie, **aucune garantie n'est prise sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant**.

Ce prêt s'adresse aux PME créées depuis plus de 3 ans, ayant comme objectif de reprendre une entreprise :

- soit par une société holding constituée par des personnes physiques
- soit par des entreprises existantes dans le cadre de leur croissance externe.

L'assiette du Contrat de Développement Transmission est constituée par des actifs (fonds de commerce, branche d'activité, matériel et la constitution du fonds de roulement), des titres d'une société (achat majoritaire), le remboursement de comptes-courants de vendeurs liés à cet achat et, à titre accessoire, les besoins en fonds de roulement dans la limite de 15 % et de 40.000 €.

Le montant va de **40 000 € à 650 000 €**, et est au plus égal à 2/3 du crédit bancaire d'accompagnement.

La durée du prêt est de **5, 6, ou 7 ans** dont respectivement 12, 18 ou 24 mois de différé d'amortissement en capital.

En plus du Contrat de Développement Transmission, nous mettons à la disposition des chefs d'entreprise **six Prêts Sans Garantie**, avec des montants, des taux, des maturités différentes. Nous n'intervenons jamais seul : mais nous appuyons systématiquement sur un apport en fonds propres ou sur le prêt d'une banque, à hauteur de 1 pour 1.

Afin d'étudier la solution la mieux adaptée, les chefs d'entreprise peuvent se rapprocher de leur chargé d'affaires Bpifrance.

1.2. La Bourse de la Transmission

Il s'agit d'une plateforme de mise en relation des cédants et des repreneurs, alimentée par 10 partenaires. Aujourd'hui, plus de **91 000 annonces** sont visibles.
Le trafic recense en moyenne entre **20 000 et 25 000 visites par mois**.

Lien vers le site : <http://www.reprise-entreprise.bpifrance.fr>

1.3. Les interventions de Bpifrance Investissement

Bpifrance Investissement propose des **Obligations Convertibles de 200 K€ à 3 000 K€, de 5 à 8 ans**, avec une conversion possible à tout moment, ou un remboursement en cas de non-conversion.
Par ailleurs, des **prises de participation** sont possibles, allant jusqu'à 3 M€ (co-investissement), et un dénouement en 8 ans minimum.

1.4. L'accompagnement

- Pour les cédants : le Check Up transmission

Pour tous les clients Bpifrance anticipant une cession, le Check Up permet au dirigeant de définir un plan de transmission et de préparer l'entreprise au changement.

Concrètement, il s'agit d'un accompagnement via deux ateliers (4h en tout) pour :

- Recenser les motivations de la cession et réaliser le diagnostic du dirigeant
- Questionner la stratégie de l'entreprise à MLT
- Identifier le profil du repreneur
- Explorer les aspects fiscaux et patrimoniaux

- Pour les repreneurs : le Pass Repreneur

Cette offre s'adresse à tous les dirigeants reprenant une PME ou une ETI et que Bpifrance accompagne en Fonds Propres.

Il s'agit de **100 jours d'accompagnement** pour structurer et sécuriser le projet de reprise avec un audit personnalisé.

Concrètement :

- Diagnostic pré-transmission : forces et faiblesse du repreneurs (détaillé), feuille de route préliminaire ;
- Post-transaction : feuille de route détaillée et plan d'actions ;
- Jalons de suivi : J+30 et J+100.

- Initiative Conseil

L'offre Initiative Conseil s'adresse aux entreprises, financièrement saines, souhaitant changer de taille pour améliorer leurs performances.

Le projet :

- Acheter une entreprise en France ou à l'étranger pour se développer plus rapidement, franchir une taille critique, acquérir de nouvelles compétences, diversifier ses activités ou étendre ses territoires d'intervention ;
- Se rapprocher d'une autre entreprise afin de conclure un partenariat technique, technologique, commercial ou financier ;
- Céder son entreprise à son juste prix, en assurant sa pérennité et en sécurisant les aspects juridiques, financiers et fiscaux de l'opération.

Bpifrance accompagne le chef d'entreprise, dès le début du projet, pour l'aider à définir et mettre au point sa stratégie, trouver une cible adaptée au développement souhaité et choisir un organisme spécialisé dans le rapprochement d'entreprises.

Fiche conçue par Bpifrance, membre du Réseau Transmettre & Reprendre

Le 9 juin 2017

